



COMMUNIQUE DE PRESSE

Synergie-Togo dénonce l'arrestation de syndicalistes et les entraves aux libertés au Togo

Ce 20 janvier 2021, des gendarmes togolais ont procédé à l'arrestation manu militari de plusieurs responsables du Syndicat des Enseignants du Togo (SET) qui étaient réunis au siège de la Synergie des Travailleurs du Togo (STT), sans présentation de mandat d'arrêt et en violation flagrante du siège du syndicat.

Selon les déclarations de la coordinatrice de la STT sur les médias locaux, « un détachement d'une douzaine de gendarmes a fait irruption dans la salle de réunion et a interpellé sans ménagement les quatre camarades, bousculant au passage la camarade coordinatrice qui essayait de s'interposer ». Cet événement intervient dans un contexte où le syndicat des enseignants s'organisait pour mener des actions de grève. D'après la STT, la réunion en cours avait pour objectif d'organiser « une médiation entre le gouvernement et les membres du bureau du SET, contraints de rentrer en clandestinité après l'arrestation musclée et nocturne de certains de ses membres ». Au total, huit syndicalistes auraient été arrêtés.

Quels que soient les motifs évoqués a posteriori par les autorités togolaises, ces arrestations arbitraires constituent une grave violation de la liberté syndicale alors que celle-ci est :

(i) garantie par la Constitution togolaise qui en son article 39 alinéa 3 précise que « *tout travailleur peut défendre, dans les conditions prévues par la loi, ses droits et intérêts, soit individuellement, soit collectivement ou par l'action syndicale* » ;

(ii) réglemantée par le Code du travail qui précise dans son article 9 que « *l'employeur ou son représentant ne doit se servir d'aucun moyen de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale quelconque* ».

L'Etat togolais ne peut donc, en tant qu'employeur des enseignants, instrumentaliser la gendarmerie ou toute autre institution de la République pour entraver l'action syndicale.

Synergie-Togo dénonce cette tentative d'entrave à la liberté syndicale et exige la libération immédiate de tous les syndicalistes arrêtés.

Dans ce contexte où l'on note avec inquiétude une multiplication des atteintes contre les libertés individuelles au Togo, avec des arrestations arbitraires de personnalités politiques, de journalistes et maintenant de syndicalistes, Synergie-Togo invite les organisations de défense des droits de l'Homme, les organisations de la société civile, les syndicats et les partis politiques à se mobiliser pour mettre fin à cette nouvelle dérive totalitaire du régime Gnassingbé.

Fait à Paris le 22 janvier 2021,

Pour Synergie-Togo, le Président,
Alfred Kossi Attipoe

Association sans but lucratif créée à Paris en 2008, Synergie-Togo a pour objectif de contribuer au développement économique, social et culturel du Togo. L'association a pour mission de sensibiliser les membres de la diaspora togolaise quant à leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays d'origine. Elle sert également de cadre de réflexion et d'actions mobilisant les compétences et expériences diverses en vue de la promotion des valeurs de solidarité, de démocratie et des droits humains.